



GUIDE

Guide de formation : Prévention des risques et gestion des catastrophes au niveau communal en Burundi

Bujumbura, Avril 2017

pour le compte de

giz

Mentions légales

Bureau de la GIZ à Bujumbura

Croisement JRR / Av. P.L. Rwagasore 46

BP 41, Bujumbura, Burundi

T : +257 22 21 59 73

F : +257 22 22 19 54

C : giz-burundi@giz.de

www.giz.de

Auteurs: Salvator Ruzima, GITEC
Dr. Karen Hetz, adelphi

Mise en page: adelphi

Droit d'auteurs: page titre, p.7 : Salvator Ruzima - GITEC

Date: 12 mai 2017

© 2017 Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ)

Sommaire

1. Contexte	1
2. Concepts clés de la prévention des risques et gestion de catastrophes	2
2.1. But général	2
2.2. Terminologie clé de la gestion des risques de catastrophes	2
2.3. Terminologie : La prévention des risques et la gestion des catastrophes	5
2.4. Questions	6
3. Comment les catastrophes entravent-ils le développement de notre commune?	8
3.1. Hiérarchisation des risques au niveau de la commune	9
3.2. Cartographie participative des risques les plus sévères	10
3.3. Informations météorologiques et prévisions saisonnières pour l'agriculture et l'élevage	12
3.4. Questions	12
4. Plateforme communale de prévention des risques et gestion des catastrophes (PF-C)	13
4.1 Informations générales	13
4.1.1 Qu'est-ce qu'une plateforme communale de prévention des risques et gestion des catastrophes?	13
4.1.2 Pourquoi mettre en place une plateforme communale ?	13
4.1.3 Qui sont les membres de la PF-C ?	13
4.1.4 Comment la PF-C est-elle mise en place?	13
4.1.5 Quelle est la mission de la PF-C?	13
4.1.6 Comment la PF-C est –elle organisée?	14
4.1.7 Comment procède-t-elle?	14
4.2. Structuration de la PF-C	14
4.3. Mission de la PF-C	15
4.4. Instruments de la PF-C	15
4.5. Missions et rôles des multiplicateurs locaux – Alertes précoces	16
4.5.1 Qui sont les multiplicateurs locaux ?	16
4.5.2 Missions des multiplicateurs locaux	18
4.5.3 Mécanisme: chaîne de communication	18

4.6. Questions	19
5. Comment communiquer /diffuser et partager les informations sur les AP à la population?	20
5.1. Question	21
6. Réponses aux questions	22

Liste des illustrations

Illustration 1:	Destruction de maisons suite aux inondations à Rutunga, en commune Bugarama (2016)	3
Illustration 2:	Coupure de route suite aux inondations à Rutunga, en commune Bugarama (2016)	3
Illustration 3:	Definition du risque	4
Illustration 4:	Cycle de le Vulnérabilité	5
Illustration 5:	Carte de risques de la commune Rumonge	11
Illustration 6:	Chaîne de communication des AP	18

Liste des tableaux

Tableau 1:	Exemple d'hiérarchisation des risques majeurs en commune de Rumonge	9
Tableau 2:	Acteurs clés pour la diffusion des alertes précoces et la gestion des catastrophes – exemple de la commune de Rumonge	17

Liste des acronymes

ABP	Agence Burundaise de presse
ACCES	Projet « Adaptation au changement climatique pour la protection des ressources en eau et sol »
ADMR	Association pour le développement du monde rurale
AP	Alertes précoces
CDFC	Centre de développement familial et communautaire
CLGRC	Comité local de gestion des risques de catastrophes
CRB	Croix Rouge de Burundi
DPAE	Direction provincial de l'agriculture et de l'élevage
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IGEBU	Institute géographique du Burundi
OBPE	Antenne communale de l'office Burundais pour la protection de l'environnement
ONG	Organisation non-gouvernemental
PCDC	Planification du développement communal
PF-N /PNPRGC	Plateforme national de la prévention des risques et de gestion de catastrophes
PF-C	Plateforme communal de la prévention des risques et de gestion de catastrophes
PRGC	Prévention des risques et la gestion des catastrophes
PS	Prévision saisonnière
PTA	Plan de travail annuel
ROI	Règlement d'ordre intérieur
TPS	Technicien de promotion de la santé

1. Contexte

Au Burundi, les risques naturels et les catastrophes constituent aujourd'hui une préoccupation nationale. Les événements les plus dangereux sont les glissements de terrain, les inondations et la sécheresse. D'autres pertes et dommages sont provoqués par les mouvements sismiques, les tempêtes et la grêle. Le risque d'être affecté par ces aléas augmentera dans le futur, dû au changement climatique, la croissance de la population, la surexploitation des ressources naturelles, et autres facteurs naturels et anthropiques (provoqués par l'homme). Tout le monde s'accorde sur l'intérêt de la prévention qui est le meilleur moyen d'assurer la gestion des risques de catastrophes. En outre, une réponse efficace aux événements dangereux est nécessaire pour réduire les pertes humaines et économiques. Néanmoins, le Burundi ne dispose pas encore de ressources humaines suffisantes dans le domaine de la prévention des risques et la gestion des catastrophes (PRGC). Les capacités de ces ressources sont à renforcer à tous les niveaux gouvernementaux.

Le gouvernement a déjà marqué quelques avancées en mettant en place la plate-forme nationale de prévention des risques au niveau national et de gestion des catastrophes et les plates-formes provinciales dans toutes les provinces du pays et quelques plateformes communales; mais force est de constater que leurs capacités sont à renforcer à tous les niveaux (niveau national, niveau provincial, niveau communal et collinaire). Aussi, une stratégie nationale PRGC a été élaborée et adoptée en 2013 et elle a été actualisée en 2016. Dans ce cadre, la création de plateformes communales de prévention des risques et de gestion des catastrophes (PF-C) est prévue pour coordonner les efforts au niveau local, en cohérence avec les activités et avec l'appui de la PF-N et la PF-P compétente. Le comité local de gestion des risques de catastrophes (CLGRC) est un groupe formé de 15 à 18 personnes de la même communauté qui est créé pour éviter la mort de personnes et animaux et la destruction des maisons, écoles, hôpitaux et espaces cultivés et autres biens en cas de catastrophe.

L'objectif de ce guide est de permettre aux membres des PF-C de former à leur tour des multiplicateurs locaux dans le domaine de la prévention des risques et la gestion des catastrophes. Ainsi, ce guide propose des instructions et des informations précises pour la conduite de ces formations. A cet effet, ce guide explique d'abord les concepts et les termes pertinents de base de la prévention des risques et gestion des catastrophes. Ensuite, il présente certains risques et leurs conséquences. Ces risques peuvent inclure par exemple les catastrophes naturelles telles que la sécheresse, les inondations ou les glissements du terrain, mais aussi les menaces sanitaires telles que les épidémies de choléra.

Ceci est suivi d'un aperçu des responsabilités et de l'organisation des PF-C et des multiplicateurs locaux.

Les questions clés seront:

- Qui sont les multiplicateurs locaux?
- Quelle est leur mission et leurs rôles dans le contexte de la prévention des risques et de la gestion des catastrophes?
- Et sous quels mécanismes la communication concernant les alertes précoces et les prévisions saisonnières fonctionnera-t-elle?

2. Concepts clés de la prévention des risques et gestion de catastrophes

Afin de faire face aux défis des catastrophes naturelles et y répondre adéquatement, il est de la plus haute importance que les concepts clés et les termes de la prévention des risques et gestion de catastrophes soient compris.

Étant donné que le sujet de la gestion et de la prévention des risques de catastrophe est très complexe, les concepts et définitions clés doivent être clairs pour former une base de travail commune.

Ainsi, les objectifs de ce chapitre consistent à :

- Assurer une meilleure compréhension et connaissance des concepts clés
- Harmoniser la compréhension par rapport aux différents concepts couramment utilisés
- Comprendre les liens entre les différents concepts.

2.1. But général

En mars 2015, la déclaration de Sendai et le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ont été adoptés pour guider le renforcement de « la réduction des risques de catastrophe afin de réduire les pertes en vies humaines et d'atténuer les dégâts matériels qu'elles entraînent dans le monde » (Déclaration de Sendai).¹ Le cadre décrit quatre priorités d'action :

- La compréhension des risques de catastrophe
- Le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe afin de mieux les gérer
- L'investissement dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience
- Le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction

2.2. Terminologie clé de la gestion des risques de catastrophes

Aléa : Phénomène dangereux, une substance, activité humaine ou condition pouvant causer des pertes en vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, des pertes de moyens de subsistance et des services, des perturbations socio-économiques, ou des dommages à l'environnement. La sécheresse, les glissements de terrain et l'inondation sont des exemples des aléas aux lesquelles des communes du Burundi font face fréquemment.

¹ Voir Déclaration et Cadre de Sendai en Français: <http://www.preventionweb.net/files/resolutions/N1516717.pdf>

Catastrophe : Interruption grave du fonctionnement d'une société impliquant d'importants impacts et pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses propres ressources. Elle peut être d'origine naturelle ou anthropique (provoquée par l'homme). Un aléa devient une catastrophe si les mesures d'atténuation et d'adaptation ne sont pas mises en place d'une manière appropriée, donc si la vulnérabilité d'une population est respectivement élevée. Voir un exemple d'une catastrophe survenue en commune Bugarama (photos 1 et 2)

Illustration 1: Destruction de maisons suite aux inondations à Rutunga, en commune Bugarama (2016)



Illustration 2: Coupure de route suite aux inondations à Rutunga, en commune Bugarama (2016)



Risque : Combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences négatives. Potentiel de la catastrophe, en termes de vies humaines, des états de santé, des moyens de subsistance, des biens et services, qui pourraient se produire au sein d'une communauté ou une société, dans la future. Le risque de catastrophe est déterminé par l'aléa (fréquence et intensité), par le niveau de vulnérabilité et par les capacités (non) existantes (forces et moyens disponibles) au sein d'une communauté, d'une société ou d'une organisation qui peuvent être utilisés pour réduire les impacts de l'aléa .

Vulnérabilité: Ensemble de conditions et de processus résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques et environnementaux, qui augmentent la sensibilité des enjeux d'une communauté, d'une région, d'une nation aux effets des aléas. C'est aussi la probabilité pour un individu, une population, une localité ou pour quelque chose d'être plus négativement atteint que ses pairs, par une situation, un événement imprévu, un aléa ou un choc.

Capacité : Ce qu'ont les individus, les ménages, les communautés, les institutions et les pays pour résister aux conséquences d'un danger. Dans les pays sujets aux catastrophes et exposés à des dangers multiples, les capacités des personnes, notamment celles d'atténuer les effets de la crise suivante, diminuent ou même disparaissent avec le temps. Ici, la pertinence du partage des connaissances et de l'éducation revêt une extrême importance. Afin d'accroître les capacités et de permettre aux individus de mettre en œuvre des mesures visant à sauver des vies, les connaissances et les instructions sur la façon de réagir doivent être partagées. Cela inclut par exemple une chaîne de communication avec laquelle les avertissements peuvent être transmis dans le temps.

Conflit : Une relation entre deux ou plusieurs parties [individus ou groupes] qui ont, ou pensent avoir, des objectifs incompatibles, comme les conflits sur l'accès aux ressources en eau et sol qui peuvent, par exemple, s'aggraver après une sécheresse ou une catastrophe

Enjeu : Ce qu'on peut gagner ou perdre avec la survenue d'un aléa. L'enjeu détermine les personnes, biens, activités, moyens, patrimoine, systèmes susceptibles d'être affectés par un aléa naturel ou anthropique et de subir des préjudices ou des dommages. Plus un enjeu est vulnérable à un aléa donné, plus le risque engendré par l'exposition de l'enjeu à l'aléa est grand.

Illustration 3: Définition du risque

$$\text{Risque} = \frac{\text{Aléa ou danger} \times \text{Vulnérabilité}}{\text{Capacités}}$$

Le risque d'une catastrophe naturelle est le fruit d'interactions complexes et de fluctuations de la probabilité de divers impacts. Le risque est souvent représenté comme la probabilité d'occurrence de tendances ou d'événements dangereux que viennent amplifier les conséquences de tels phénomènes lorsqu'ils se produisent. Le risque découle des interactions de la vulnérabilité, de l'exposition et des aléas.

Comme l'illustration ci-dessus montre, d'une part, plus le danger/aléas et la vulnérabilité sont élevés, plus le risque est élevé. D'autre part, si la capacité d'adaptation augmente, le risque global diminue.

Illustration 4: Cycle de la Vulnérabilité



Source: Croix-Rouge française

Le cycle de la vulnérabilité montre l'interaction entre le développement d'un pays, les risques, la catastrophe et l'aléa. Plus le niveau de développement d'un pays est faible, plus la vulnérabilité aux dangers est élevée. La conséquence est un cycle d'auto-renforcement. Néanmoins, on peut réduire le niveau de la vulnérabilité en augmentant les capacités d'adaptation au changement climatique et en se préparant pour le cas de contingence.

2.3. Terminologie : La prévention des risques et la gestion des catastrophes

L'adaptation aux risques de catastrophes naturelles varie selon le lieu et le contexte. Il n'existe pas d'approche universelle capable de réduire les risques dans l'ensemble des cas de l'illustration. Les stratégies efficaces de réduction des risques et d'adaptation prennent en compte les aspects dynamiques de la vulnérabilité et de l'exposition, ainsi que leurs liens avec les processus socioéconomiques, le développement durable et le changement climatique.

Adaptation/atténuation : Ensemble des actions et des mesures visant à réduire et/ou à contrôler les risques existants et les vulnérabilités.

Exemple : Des exemples pour éviter une catastrophe ou atténuer ses effets peuvent contenir des actions techniques, politiques ou sociales. Au niveau local, pour atténuer les

menaces potentielles telles que les inondations, des zones d'infiltration ou des barrages peuvent être mise en place.

Préparation : Si l'évitement d'une catastrophe n'est pas ou n'est plus possible, des mesures de préparation doivent être prises. Ensemble des dispositions garantissant que les systèmes, les procédures et les ressources nécessaires pour faire face à une catastrophe sont en place pour venir rapidement en aide aux personnes touchées, en utilisant dans toute la mesure du possible des mécanismes existants (formation, sensibilisation, plans de contingence, système d'alerte précoce, etc.).

Exemple : En général, il existe plusieurs instruments pour gérer les risques de catastrophes naturelles. Dans le cas des multiplicateurs locaux, l'éducation et la sensibilisation de la population locale ainsi que les mesures techniques peuvent être incluses. En tant que tel, un plan de contingence est indispensable. Avec un tel plan les acteurs sont préparés et savent ce qu'il faut faire en cas d'urgence. En outre, toutes les ressources nécessaires peuvent être fournies à l'avance et des exercices pour le cas d'urgence peuvent être effectués.

Relèvement : Processus multidimensionnel mis en place durant la phase humanitaire et guidé par des principes de développement. S'appuie sur des actions humanitaires et produit des opportunités de développement durable. Ici, les multiplicateurs peuvent également jouer un rôle important dans la diffusion de l'information et dans la communication entre les différents niveaux.

Exemple : Fournir des aides alimentaires, de l'eau ou aide médicale aux ménages et aux personnes dans le besoin.

Reconstruction : La reconstruction a lieu après une catastrophe. Elle inclue des actions de restaurer, de remettre en état, en vigueur, en honneur; de consolider et rénover.

Exemple : Il peut s'agir par exemple du rétablissement de maisons ou d'infrastructures détruites.

2.4. Questions

Q1 : Donnez quelques exemples d'aléas

Q2 : A quoi sont liés les risques de catastrophes dans votre commune. Cocher votre réponse dans le tableau ci-dessous

	Risques de catastrophes	Cocher dans la case ci-dessous
A	Glissements de terrain	
B	Inondations	
C	Ravinements	
D	Feux de brousse	
E	Epidémies de cholera	
F	Epidémies de paludisme	

Q3 : Que faut-il faire pour diminuer les risques de catastrophes ?

Les solutions peuvent être trouvées à la fin du guide.

3. Comment les catastrophes entravent-ils le développement de notre commune?

Les effets des catastrophes peuvent être dramatiques comme les décès au sein de la population locale, mais aussi des impacts sociaux-économiques, p.ex. dans le secteur agricole. Être bien préparé aux catastrophes peut minimiser leurs effets et, par conséquent, les coûts souvent exorbitants lors d'une phase de réponse.

Pour mieux appréhender les principales conséquences de catastrophes naturelles pour le développement d'une commune, il faudrait d'abord comprendre les risques au niveau de la commune.

Au cours des dernières décennies, le changement climatique a influé sur les systèmes naturels et humains de tous les continents et sur tous les océans. Dans beaucoup de régions, la modification du régime des précipitations et le changement de températures perturbent le système hydrologique et influent sur la qualité et la quantité des ressources naturelles.

En plus, les incidences d'événements climatiques extrêmes survenus récemment — vagues de chaleur, sécheresses, inondations, cyclones et feux incontrôlés — mettent en évidence la grande vulnérabilité et le degré élevé d'exposition de certains écosystèmes et de nombreux systèmes humains à la variabilité actuelle du climat. Les dangers liés au climat exacerbent d'autres facteurs de stress, souvent avec des conséquences négatives pour les moyens de subsistance, en particulier pour les populations vivant dans la pauvreté. Les conflits violents renforcent la vulnérabilité au changement climatique.

En général, on distingue risque écologique et risque social, les deux étant étroitement liés. Les risques principaux en fonction d'écologie sont le risque de perte des écosystèmes marins, côtiers et terrestres. En fonction des risques sociaux, les risques d'insécurité alimentaire, de maladies, de décès et d'augmentation des conflits sont pertinents.

Le Burundi fait face, d'une manière générale, à une série de catastrophes d'origine naturelles et les dégâts climatiques. Le phénomène de changement climatique vient exacerber les catastrophes naturelles. Ils sont liés avec d'autres risques comme par exemple, les risques sanitaires et d'épidémies, les risques anthropiques – ici, principalement les conflits sociaux et le déplacement massif des populations –, sans oublier les conséquences des crises répétitives que le Burundi a connu depuis son indépendance.

Des systèmes d'alerte tels que les alertes précoces (AP) (voir chapitre 5) aident à avertir la population des événements météorologiques extrêmes imminents qui portent des risques élevés incluant les inondations, sécheresse, glissements de terrain ou ravinements soudains.

Il est important de souligner que chaque communauté au Burundi est confrontée à des risques environnementaux individuels. Pour chaque cas, il faut identifier les risques et où ils se déroulent au sein d'une commune. En prenant un exemple concret, la commune de Rumonge fait face à de nombreux risques de catastrophes notamment : les épidémies de choléra ; les épidémies de paludisme ; les inondations ; les ravinements et ; les accidents routiers. Cependant les plus importants sont les épidémies de choléra, les inondations et le ravinement surtout dans la partie urbaine de la commune de Rumonge.

3.1. Hiérarchisation des risques au niveau de la commune

Afin de définir les risques les plus dangereux, une méthode de hiérarchisation peut être appliquée qui est démontrée sur un exemple au-dessous.

Les risques majeurs dans le cas de Rumonge ont été hiérarchisées et la méthode utilisée consiste à estimer la probabilité de survenu d'un risque et son impact et leur attribuer une note de 3 (=la plus haute) à 1 (=la plus basse). Le produit de la note attribuée pour la probabilité et celle attribuée pour l'impact donne la sévérité. Le risque le plus sévère est identifié comme étant le plus grave (1er rang) (voir tableau 1).

L'impact est une estimation des pertes potentielles parmi la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés ainsi que leurs impacts potentiels. Une note de 3 est attribuée pour l'impact le plus fort.

Exemple d'application : Dans le cas de la commune de Rumonge les épidémies ont plus d'impacts que les inondations (voir tableau 1) parce qu'elles occasionnent des pertes en vies humaines, ont des effets néfastes sur la vie des ménages dans la mesure où ces derniers doivent se mobiliser pour venir en aide à leurs membres hospitalisés ce qui a un impact sur leurs activités quotidiennes et leurs moyens financiers. C'est pour cette raison que la commune a décidé de l'accorder le note d'impact de 3.

Tableau 1: Exemple d'hiérarchisation des risques majeurs en commune de Rumonge

Risques	Probabilité de survenue	Impacts	Sévérité (= probabilité x Impact)	Rang
Epidémies de choléra	3	3	9 (=3x3)	1 ^{er}
Inondations	2	2	4 (=2x2)	2 ^{ème}
Ravinements	2	1	2 (=2x1)	3 ^{ème}

La probabilité de survenue est la facilité avec laquelle se produit l'enchaînement d'évènements qui conduit à la catastrophe (il survient plus ou moins souvent). Dans le tableau, il apparait que les épidémies surviennent plus souvent que les inondations.

Exemple d'application : En commune de Rumonge, les épidémies de choléra arrivent plus souvent que les risques d'inondation. Pour cela, les représentants de la commune de Rumonge ont décidé de d'accorder au risque d'inondations la note 2 pour la probabilité. La note 3 a été attribuée au risque d'épidémie de choléra.

La sévérité mesure les effets sur les cibles de la catastrophe (elle a des conséquences plus ou moins importantes). Les chiffres de la colonne 3 obtenus en multipliant ceux des colonnes 1 (=probabilité) et 2 (=impact) montrent que les épidémies de choléra ont des conséquences plus importantes que les inondations ou le ravinement.

Exemple d'application : Pour la commune de Rumonge, l'application de cette méthode montre que les épidémies occupent le premier rang des risques de catastrophes, suivies par les inondations et les ravinements, comme le montre le tableau ci-dessous.

3.2. Cartographie participative des risques les plus sévères

En général, les principaux risques doivent être visualisés sur une carte. Cette carte peut être dessinée à la main si des outils techniques (ordinateur et programme informatique) ne sont pas disponibles.

L'objectif de la carte est de recueillir les connaissances de l'ensemble de la communauté. Les informations tirées de cet exercice peuvent être par exemple: Quels risques ont déjà eu lieu dans le passé? Quelles zones sont les plus affectées? Si l'on connaît les zones les plus affectées et qui y habite, on peut ainsi identifier le groupe de population le plus touché. Cette information est importante pour la préparation des mesures à mener dans un cas de contingence. Les alertes précoces informent les communes affectées d'un tel cas.

Importance des cartes des risques

- Outil utile à la planification communale (PCDC) qui permet de prendre en compte le risque suivant la recommandation de Sendai en vue d'orienter le développement communal;
- Illustration de la situation actuelle des risques (situation de référence) et les menaces à la vie humaine, aux biens et aux infrastructures socio-économiques dans la commune. C'est donc un outil dynamique, c'est pour cela qu'il serait utile que la Plateforme communale s'organise pour son actualisation à des fréquences bi annuelles ou tri annuelles.
- Outil pour l'élaboration des PTAs des plateformes pour la réduction des risques de catastrophes, mais aussi dans l'élaboration des plans de contingences, la prévention, la gestion des risques et la préparation des projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- Outil pour la formation et la sensibilisation des multiplicateurs locaux et les populations mais également dans l'organisation des exercices de simulation d'urgences pour tester les capacités de réponse des communes en cas de catastrophes.

Exemple : L'illustration 1 ci-dessous montre la carte des risques de la commune de Rumonge sur laquelle les principales zones à haut risques ont été circonscrites. Les différents éléments qui constituent des capacités pour faciliter l'organisation de la réponse aux catastrophes qui surviendraient dans cette commune ont été également relevés et représentés sur la carte. Il s'agit notamment des bureaux communaux, routes, cours d'eau, hôpitaux, centres de santé, centres commerciaux, églises, écoles, camps militaires ou de police, terrains de jeu, boisements, etc.

3.3. Informations météorologiques et prévisions saisonnières pour l'agriculture et l'élevage

En plus de la préparation aux catastrophes, les prévisions saisonnières (PS) sont diffusées. Chaque année pour les périodes mars jusqu'à mai et septembre jusqu'à novembre les prévisions météorologiques seront transmises. Les prévisions saisonnières qui annoncent que la pluviométrie restera déficitaire ou sera excédentaire, et quelle partie du pays sont affectées. Les PS sont accompagnés par une note d'explication d'implication de ces effets sur l'agriculture et l'élevage. De cette façon, les agriculteurs peuvent planifier à l'avance en sachant si elle sera sèche ou s'il y aura des inondations. Ces informations sont cruciales pour la préparation des secteurs agricole et élevage à l'avance.

L'institut géographique du Burundi (IGEBU) est le responsable de présenter les informations climatiques qui sont à traduire dans un langage « pratique » et facile à comprendre par les agriculteurs et les éleveurs.

3.4. Questions

Q4 : Calculer la sévérité et hiérarchiser les risques dans le tableau ci-dessous

Risques	Probabilité de survenue	Impacts	Sévérité (= probabilité x Impact)	Rang
Glissement de terrain	3	3		
Inondations	1	2		
Ravinements	2	3		
Erosion	2	2		

Q5 : En quoi les cartes des risques sont-elles utiles ?

Q6 : En quoi est-ce les PS sont-elles importants ?

Les solutions peuvent être trouvées à la fin du guide.

4. Plateforme communale de prévention des risques et gestion des catastrophes (PF-C)

4.1 Informations générales

4.1.1 Qu'est-ce qu'une plateforme communale de prévention des risques et gestion des catastrophes?

Une plateforme communale de prévention des risques et gestion des catastrophes (PF-C) est un groupe formé de 15 à 20 personnes de la même communauté qui est créé pour éviter les pertes en vies humaines, en biens et matériels ainsi que la destruction des infrastructures (routes, ponts, écoles, hôpitaux, etc.) en cas de catastrophe.

4.1.2 Pourquoi mettre en place une plateforme communale ?

Il est impérieux de mettre en place une PF-C pour mieux se préparer aux catastrophes. En effet, les conséquences des catastrophes peuvent être dramatiques (pertes en vies humaines, impacts sociaux- économiques) particulièrement dans les pays comme la Burundi ayant des capacités internes très faibles. Une bonne préparation aux catastrophes peut minimiser leurs effets et, par conséquent, les coûts souvent exorbitants lors d'une phase de réponse.

En bref :

4.1.3 Qui sont les membres de la PF-C ?

Les membres de la PF-C sont: les points focaux des structures de services communaux et des secteurs concernés par la prévention des risques et la gestion des catastrophes œuvrant dans la commune ; les représentants de la CRB, des organisations de la société civile et des congrégations religieuses.

4.1.4 Comment la PF-C est-elle mise en place?

Pour mettre en place une PF-C, l'administrateur communal identifie les femmes et hommes qui pourraient faire partie de cette organisation. Ils sont choisis pour leur moralité, leur intégrité et leur compétence et proviennent des services des ministères techniquement concernés par la prévention des risques et la gestion des catastrophes et d'autres membres provenant du secteur privé, de la société civile, des agences onusiennes, des ONG locales et internationales et des confessions religieuses.

4.1.5 Quelle est la mission de la PF-C?

La mission de la PF-C consiste à:

- prévenir les risques des catastrophes et préparer la réponse aux catastrophes;
- mobiliser les capacités et les aptitudes des différents membres de la plateforme communale;

- travailler en synergie sous la coordination de l'administration communale

4.1.6 Comment la PF-C est –elle organisée?

Elle est organisée en commissions thématiques composées d'un nombre variable de membres fixé par le bureau en fonction de l'appréciation des expertises et du volume des missions de la commission. Généralement les commissions thématiques couvrent les domaines suivants : (1) Santé, nutrition et sécurité alimentaire ; (2) Education, communication et information ; (3) Secours et sauvetage ; (4) Logistique et infrastructure ; (5) Suivi et évaluation des risques de catastrophes ; (6) Eau, hygiène et Assainissement.

- Président de la PF-C : Administrateur Communal.
- Secrétaire de la PF-C : Responsable communal de la police de la protection civile. Dans les communes où il n'y a pas de police de la protection civile, le Secrétariat est assuré par le représentant communal de la Croix Rouge.
- Bureau de la PF-C : Il comprend l'administrateur communal, le secrétaire de la PF-C ainsi que les présidents des commissions thématiques.

4.1.7 Comment procède-t-elle?

Dans le cadre de la prévention des risques et la gestion des catastrophes, la PF-C doit:

- identifier les besoins urgents dans le domaine de la réduction des risques des catastrophes;
- mobiliser les ressources nécessaires;
- élaborer les plans d'actions et leurs calendriers d'exécution;
- surveiller et passer en revue la mise en œuvre des activités de réduction des risques de catastrophes.

4.1. Structuration de la PF-C

Les PF-C font partie de la structure décentralisée de la PF-N qui comprend aussi les PF-P et, dans le futur, des plateformes collinaires.

La plate-forme communale travaille sous forme d'un comité technique intersectoriel où les membres se réunissent, apportent et mobilisent les savoirs, les aptitudes et les ressources nécessaires à la prévention des risques et la gestion des catastrophes et à son intégration aux politiques de planification et à la pratique du développement au niveau communal.

La mise en place des PF-C revient à la PF-P sous la coordination de la PF-N. Une communication et coopération régulière et efficace entre les PF des différents niveaux est essentiel pour le fonctionnement des PF-C. Ceci implique la formation des membres des PF-C, l'appui technique selon les besoins, la mobilisation conjointe de ressources nécessaires pour le fonctionnement des PF-C et une coordination efficace en cas d'alerte précoce, d'urgence et de redressement. De l'autre côté, les expériences des PF-C sont de grande valeur pour les niveaux provincial et national puisqu'elles contribuent à une connaissance

détaillée des risques, des activités et capacités sur place et des leçons apprises utiles pour d'autres localités.

4.2. Mission de la PF-C

La mission de la PF-C est d'éviter la perte de vies humaines et de biens de la communauté à cause d'une menace (crues, inondations, glissements de terrain, sécheresse, tempêtes, incendies, etc.) en assurant une bonne préparation et une efficace réponse en cas de survenu de catastrophes.

Cette mission implique les principales actions suivantes :

- Transmettre et partager les informations sur les alertes précoces à la population
- Evaluer périodiquement les risques dans la commune et identifier les besoins urgents dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes
- Elaborer des plans d'action et leurs calendriers d'exécution, mobiliser les ressources nécessaires et surveiller et passer en revue la mise en œuvre des activités de réduction des risques de catastrophes
- Œuvrer au déploiement d'efforts de réduction des risques de catastrophes efficaces et intégrés; servir de catalyseur de consultations communales, de consensus communal, d'identification des priorités dans le domaine de la RRC et d'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les plans communaux de développement communautaire
- Elaborer un plan de contingence prenant en compte les capacités et les aptitudes des différents membres de la plate-forme communale ; assurer la coordination de toutes les actions d'urgence, de relèvement et de reconstruction dans la commune.
- Travailler en synergie sous la coordination de l'administration communale
- Etablir et maintenir une communication régulière et efficace avec la PF-P, les PF collinaires existantes et avec d'autre partenaires
- Sensibiliser la population quant aux menaces et risques qui peuvent affecter les communautés et l'impliquer dans la prévention, préparation et le secours en cas de catastrophe

4.3. Instruments de la PF-C

Les Instruments des PF-C sont les instruments administratifs (comme le règlement d'ordre intérieur (ROI)) et les instruments techniques (comme le plan de contingence, le plan de travail annuel (PTA) et la carte des risques (voir chapitre 3.2)).

En cas de contingence, le plan de contingence définit le plan global de communication des alertes avec comme le point de départ l'IGEBU, puis passe par la PF-N, la PF-P pour atteindre la PF-C.

Au niveau communal, la chaîne de communication part de la PF-C et va au niveau des zones administratives où elle est relayée par l'autorité administrative locale ainsi que les multiplicateurs non gouvernementaux et de là jusqu'aux bases opérationnelles.

S'agissant de la coordination globale au niveau communal, l'administrateur communal - qui est en même temps président de la PF-C - assure la coordination des activités de préparation et de réponse à la contingence.

L'illustration ci-dessus montre comment le plan de contingence interagit avec la gestion de la réduction des risques. Il fait partie de la préparation aux catastrophes et contribue à fournir des secours d'urgence et du relèvement précoce.

4.4. Missions et rôles des multiplicateurs locaux – Alertes précoces

Le système d'alerte précoce vise à fournir les informations nécessaires à la population locale et aux décideurs afin de pouvoir réagir de manière appropriée en cas d'urgence. Cela favorise une culture de prévoyance et renforce les capacités des communautés locales. En incluant les multiplicateurs dans le système d'alerte précoce, les informations peuvent être transmises plus facilement et plus fiables à tous les niveaux dans une communauté.

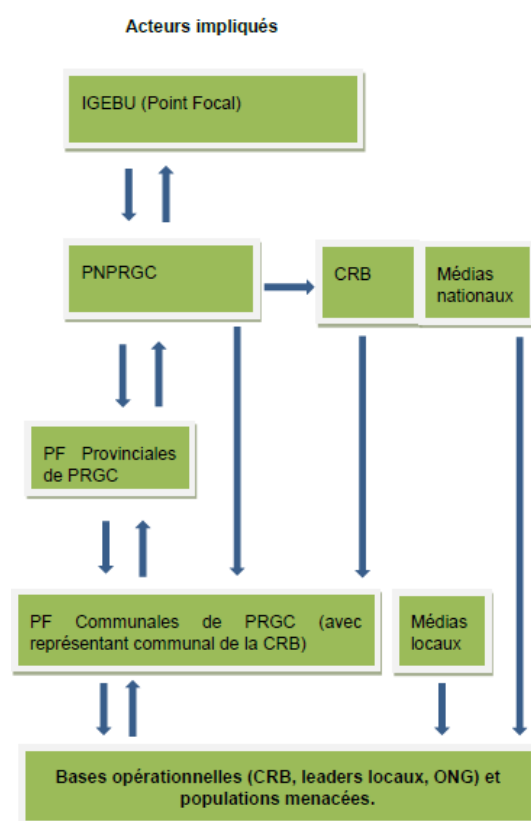
4.5.1 Qui sont les multiplicateurs locaux ?

Le tableau ci-dessous répertorie les différents multiplicateurs (colonne du milieu) et leur niveau respectif (colonne de gauche). La colonne de droite précise les acteurs d'une manière plus détaillée.

Tableau 2: Acteurs clés pour la diffusion des alertes précoces et la gestion des catastrophes – exemple de la commune de Rumonge

Niveau communal	PF-C	Président de la PF-C : Administrateur communal Secrétaire : Représentant communal de la Croix Rouge
	Services publics déconcentrés	Agronome Communal, Technicien de Promotion de la Santé (TPS), Antenne communale de l'office Burundais pour la protection de l'environnement (OBPE), Agence Burundaise de presse (ABP), Centre de développement familial et communautaire (CDFC)
	Média locaux	Radio Maria, Radio IZERE
	ONG/ Organisations de la société civile	Forum des femmes, Associations des Scouts (Jeunes), CRB, associations féminines
Niveau des Zones	Autorité locale	Chef de Zone La commune de Rumonge comprend 6 zones administratives et qui sont : Buruhukiro, Gatete, Kigwena, Kizuka, Minago et Rumonge
	Multiplicateurs non-gouvernementaux	Eglises (catholique, protestante, adventiste, musulmane), CRB, etc.
Base opérationnelle	Autorité administrative locale	Conseil de colline présidé par le chef de colline (composé de 5 élus locaux)
	Société civile (ONG/associations)	Comité collinaire de la Croix Rouge
		Forum des Femmes (il existe 15 représentantes par colline)
		Associations des scouts (Jeunes)
	Associations féminines (Association pour le développement du monde rurale (ADMR), ...	

Illustration 6: Chaîne de communication des AP



Source: projet ACCES/giz

4.5.2 Missions des multiplicateurs locaux

La mission globale des multiplicateurs est multiple. Les principaux objectifs sont les suivants:

- Information de la population sur ce qu'elle doit faire en cas d'urgence et selon les chaînes de communication décrites ci-dessous.
- Promotion d'une culture de la prévoyance
- Surveillance de la nature, ampleur et évolution des risques
- Savoirs, savoir-faire et implication des populations à risques ou affectées, comme bénéficiaires et acteurs
- Renforcement des capacités des communautés locales pour qu'elles sachent quel comportement adopter en cas d'urgence

4.5.3 Mécanisme: chaîne de communication

Responsabilités principales :

- L'IGEBU surveille en permanence les conditions météorologiques, identifie les risques d'événements climatiques extrêmes et émet l'alerte à la PF-N.

- Au deuxième niveau de la chaîne, la PNPRGC analyse les messages reçus de l'IGEBU et prend la décision de transmettre des alertes précoces à tous les acteurs dans la réduction des risques de catastrophes. En plus, Elle mobilise les ressources nécessaires pour faire face aux risques de catastrophes.
- Au niveau inférieur, la PF-C et les médias locaux diffusent les alertes précoces aux populations menacées, font la gestion des contingences et analysent de besoins.
- Chaîne de communication des alertes à travers la PF-N :

4.5.4 Rôle(s) de multiplicateurs - 5.2

- Diffuser l'information sur les alertes météorologiques
- Gérer les contingences en collaboration avec la PF-C
- Collaborer avec la PF-C dans l'analyse de besoins
- Identifier les risques de catastrophes au niveau local et informer la PF-C sur les risques de catastrophes (glissement de terrain, etc.)
- Appuyer la PF-C dans l'identification des besoins urgents au niveau local
- Animer la population pour organiser la prévention et la réponse face aux risques de catastrophe au niveau local

4.2. Questions

Q7: Quelles sont les responsabilités des multiplicateurs locaux?

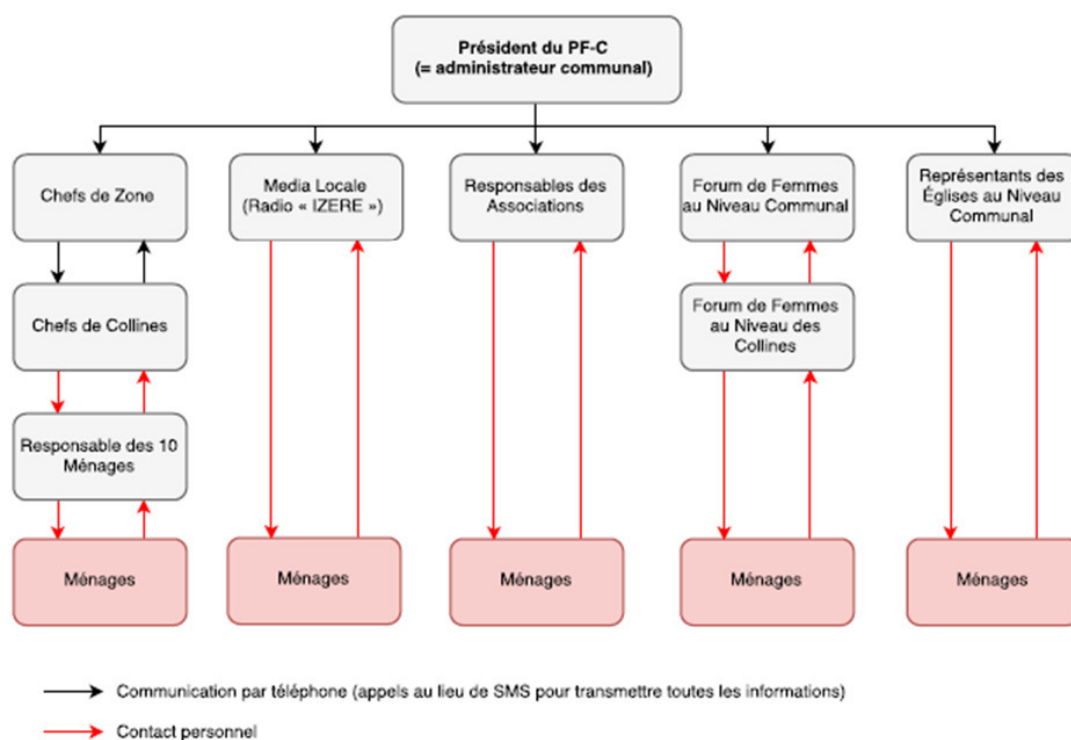
La solution se trouve à la fin du guide

5. Comment communiquer /diffuser et partager les informations sur les AP à la population?

Dans le cas d'une contingence, la PF-C reçoit des alertes précoces (AP) à travers la chaîne de communication entre l'IGEBU, la PF-N et la PF-P. La PF-C a la responsabilité de s'assurer que les AP soient diffusées jusqu'au niveau des ménages. Dans le cadre du plan de contingence, des canaux de communication entre la PF-C et les ménages, en cas des catastrophes, doivent être mis en place. L'organigramme indique les voies de communication des alertes précoces entre la PF-C et les ménages (voir l'illustration 3). Au niveau de la PF-C, son président – qui est l'administrateur communal – est le responsable pour assurer que les informations sur les AP sont transmises de la plate-forme aux acteurs clés comme décrit ci-dessous.

Un total de cinq trajets de communication parallèles est proposé. Premièrement, les AP sont communiquées de la PF-C à travers le chef de zone au chef de colline, et de là aux responsables des 10 ménages qui passe l'information de l'alerte précoce aux ménages pour lesquels ils sont responsables. Deuxièmement, les AP sont diffusées par les media locaux qui doivent être informés également par la PF-C. Puis, un des trajets est orienté vers les responsables d'organisations de la société civile. Ces derniers transmettent l'information sur les AP à travers leur structure de communication, du niveau communal aux ménages. Le quatrième trajet correspond au Forum des Femmes au niveau communal et ensuite au niveau des collines. Finalement, l'information sur les AP est diffusée parmi les représentants des églises au niveau communal qui font alors des annonces à leurs fidèles lors des services religieux journaliers/hebdomadaires.

La communication peut se faire de deux manières différentes : d'une part, elle peut avoir lieu par voie téléphonique. On notera cependant, qu'il faut dans ce cas avoir recours à des appels vocaux et non des SMS, afin de tenir compte du taux élevé d'analphabétisme au sein des groupes cibles mais également pour assurer une meilleure transmission de l'information. D'autre part, dans les niveaux communaux de la chaîne de communication, les contacts directs entre les ménages et les plates-formes seront préférés.

Illustration 9: Chaîne de communication des alertes précoces

Source: illustration des auteurs

5.1. Question

Q8 : Citer 5 acteurs-clés dans la communication des alertes précoces au niveau de votre commune

La solution se trouve à la fin du guide.

6. Réponses aux questions

Q1 : Exemples d'aléas

a) Sécheresse prolongée ; b) Pluies diluviennes ; c) Vents violents

Q2 : Choisir les risques qui existent au niveau de votre commune

	Risques de catastrophes	Cocher dans la case ci-dessous
A	Glissements de terrain	
B	Inondations	
C	Ravinements	
D	Feux de brousse	
E	Epidémies de cholera	
F	Epidémies de paludisme	

Q3 : Pour diminuer les risques de catastrophes, il faut :

a) augmenter la capacité d'adaptation ; b) diminuer la vulnérabilité, c.-à-d. la sensibilité aux effets des aléas

Q4 : Hiérarchisation des risques

Risques	Probabilité de survenue	Impacts	Sévérité (= probabilité x Impact)	Rang
Glissement de terrain	3	3	9	1er
Inondations	1	2	2	4ème
Ravinements	2	3	6	2ème
Erosion	2	2	4	3ème

Q5 : Utilité des cartes de risques :

- a) Outil pour la planification du développement communal (PCDC)
- b) Ce sont des illustrations de la situation actuelle des risques à la vie humaine, aux biens et aux infrastructures socio-économiques
- c) Outil pour l'élaboration des PTAs pour la réduction des risques de catastrophes
- d) Outils pour l'élaboration des plans de contingence
- e) Outils pour la formation et la sensibilisation des multiplicateurs locaux et des populations de manière générale
- f) Outils pour l'organisation des exercices de simulation d'urgences pour tester les capacités de réponse des communes en cas de catastrophes

Q6 : Importance des prévisions saisonnières pour l'agriculture et l'élevage :

Outil de prise de décision pour la gestion de l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que d'autres secteurs socio-économiques telle que les ressources en eau, la santé publique, la gestion des catastrophes naturelles,

Q7 : Responsabilités des multiplicateurs locaux :

- a) Diffuser l'information sur les alertes météorologiques
- b) Gérer les contingences en collaboration avec la PF-C
- c) Collaborer avec la PF-C dans l'analyse de besoins
- d) Identifier les risques de catastrophes au niveau local et informer la PF-C sur les risques de catastrophes (glissement de terrain, etc.)
- e) Appuyer la PF-C dans l'identification des besoins urgents au niveau local
- f) Animer la population pour organiser la prévention et la réponse face aux risques de catastrophe au niveau local

Q8 : Acteurs-clés dans la communication des alertes précoces au niveau de votre commune :

- a) Administrateur communal
- b) Chefs de zone
- c) Médias locaux
- d) Organisations de la société civile
- e) Forum des femmes
- f) Eglises